

Commune de SCY-CHAZELLES

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2014

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19

Sous la présidence de M. NAVROT, Maire

Etaient présents: Mmes BASSOT - COLLIN-CESTONE - LESURE - M. FRANZKE - DESFORGES - Adjoints.

Mmes ADAM - MALHOMME - BERTON - SCHMITT-DASSBECK - HERRMANN - HERZHAUSER - BRISSÉ
M. BURGUND - CHOLLOT - MAHIEU - PERRET- BEBON - GALLETTA (à partir du point n° 4) - Conseillers.

Absents excusés : M. GROUTSCH → proc à M. GALETTA
M. GODSCHAUX → proc à M. BURGUND
Mme HANESSE → proc à M. BEBON
Absente Mme TOUCHE

Date d'envoi de la convocation : 19 juin 2014

Secrétaire de séance : Mme HERRMANN

Ordre du jour

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai dernier
2. Résultat d'appel d'offres pour la cantine scolaire
3. Tarification périscolaire et cantine 2014/2015
4. Embauche d'animateurs occasionnels pour les animations estivales 2014
5. Vente de terrains communaux (PAEN)
6. Achats de terrains via la SAFER (PAEN)
7. Droit Préemption Urbain
8. Fermeture d'une classe maternelle
9. Divers
 - a) Information sur la mise en place et le fonctionnement des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

1) OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

M. le Maire demande si des observations sont à faire sur le compte rendu du conseil du 27 mai dernier.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) OBJET : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur DESFORGES

La commune a lancé une consultation afin de retenir une entreprise dans le cadre de la restauration scolaire.

2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Un cahier des charges très précis avait été établi privilégiant les produits locaux et bio.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin 2014 à 14 heures 30 afin d'ouvrir les plis.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
ADEPPA		4.40 €	Manque d'information sur la valeur technique et la qualité des matières premières
ELIOR		3.363 €	Documentation jointe très détaillée sur tout point de vue.

La Commission d'appel d'offres propose au conseil de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir, celle remise par ELIOR.

Mme MALHOMME demande quelles sont les références de la société proposée ELIOR. Celle-ci présente de nombreuses références de marchés de restauration dans le secteur public et notamment dans des établissements scolaires de la région.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

entérine la décision de la Commission d'appel d'offres et retient la société ELIOR.

Adopté à l'unanimité.

3) OBJET : TARIFICATION PERISCOLAIRE ET CANTINE 2014/2015

Rapporteur : Mme COLLIN-CESTONE

Mme COLLIN-CESTONE rappelle que les tarifs proposés n'ont pas augmenté par rapport à ceux de l'année précédente.

M. le Maire précise que les tarifs sont différents selon que les enfants sont sigéo-castellois ou venant de l'extérieur.

Une pénalité applicable aux parents venant chercher leurs enfants en retard au périscolaire le soir, est à l'étude et sera proposée à un prochain Conseil Municipal

TARIFS PROPOSES POUR RENTREE 2014

1 ACCUEIL PERISCOLAIRE

	ENFANTS HABITANT LA COMMUNE	ENFANTS EXT. SCOLARISES A SCY-CHAZELLES	ACTIVITES
7h30 – 8h30	1,35 €	1,35 €	Temps calme
12h00 – 14h00	$(1.35 \times 2) + 3 = 5.70 \text{ €}$	$(1,35 \times 2) + 3.37 = 6.07 \text{ €}$	Repas Activités ludiques
17h15 – 18h30	$(1.35 + 0.34) + 0.50 = 2.19 \text{ €}$	$(1.35 + 0.34) + 0.50 = 2.19 \text{ €}$	Goûter (0.50 €) Activités

avec accueil échelonné le matin et départ échelonné le soir

LES ENFANTS DE MATERNELLES NE BENEFICIANT PAS DU SERVICE MIS EN PLACE POUR LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES, POURRONT ALLER EN ACCUEIL PERISCOLAIRE DES 15 H 45 ET JUSQU'A 17 H 15 AU TARIF DE GARDE, SOIT 1.35 € DE L'HEURE ;

2 MERCREDIS EDUCATIFS

	ENFANTS HABITANT OU SCOLARISES A SCY-CHAZELLES	ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE
7h30 – 8h30	1.35 €	2.03 €
11 h 30 – 13h30	$2.70 + 3 = 5.70 \text{ €}$	$4.06 + 3.37 = 7.43 \text{ €}$
13h30 – 17h30	$(1.35 \times 4) + 0.50 = 5.90 \text{ €}$	$(2.03 \times 4) + 0.50 = 8,62 \text{ €}$

avec accueils échelonnés le matin et départ échelonné dès 17h

3 CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES

À LA JOURNEE	ENFANTS HABITANT OU SCOLARISES A SCY-CHAZELLES	ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE
SANS REPAS 8h00 - 12h00 13h30 – 17h30	$(1.35 \times 8) + 0.50 = 11.30 \text{ €}$	$(2.03 \times 8) + 0.50 = 16.74 \text{ €}$
AVEC REPAS 8h00 – 17h30	$(1.35 \times 9) + 0.68 + 0.50 + 3 = 16.33 \text{ €}$	$(2.03 \times 9) + 1.02 + 0.50 + 3.37 = 23.16 \text{ €}$

avec accueils échelonnés de 8h à 9h et de 13h30 à 14h et départ échelonné dès 17h

4 SORTIES CINEMA ET AUTRES

Toutes les sorties (cinéma, patinoire, piscine et autres) sont facturées au prix coûtant et bénéficient des abattements prévus au chapitre « facturation ».

En cas de sortie : **rassemblement impératif à 13h.**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

vote les tarifs de la cantine et du périscolaire comme susdits.

Adopté à l'unanimité.

4) OBJET : EMBAUCHE D'ANIMATEURS OCCASIONNELS POUR LES ANIMATIONS ESTIVALES 2014

Rapporteur : Mme COLLIN-CESTONE

Madame COLLIN-CESTONE fait part à l'Assemblée des tarifs de rémunération des animateurs en 2013 (augmentation de 5 % en 2012) :

Animateur BAFA

52.50 € brut/j

Indemnité de nuitée dans les locaux : 15.75 € brut/j

Indemnité pour la journée de préparation : 52.50 € brut/j

Indemnité pour diplôme de secourisme : 3.15 € brut/j

Stagiaire BAFA

42 € brut/j

Indemnité de nuitée dans les locaux : 15.75 € brut/j

Indemnité pour la journée de préparation : 42 € brut/j

Indemnité pour diplôme de secourisme : 3.15 € brut/j

Sans diplôme BAFA

31.50 € brut/j

Indemnité de nuitée dans les locaux : 15.75 € brut/j

Indemnité pour la journée de préparation : 31.50 € brut/j

Indemnité pour diplôme de secourisme : 3.15 € brut/j

Mme MALHOMME souhaite savoir combien d'enfants sont présents pour les animations estivales.

Mme COLLIN-CESTONE répond qu'il y a environ 30 enfants par semaine mais que cela est variable en fonction des activités proposées.

Les enfants de la tranche d'âge 7-10 ans sont les plus nombreux.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

vote les tarifs de rémunération des animateurs susvisés.

Adopté à l'unanimité.

5) OBJET : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX (PAEN)

Rapporteur : Madame BASSOT

Ce point est reporté car le cahier des charges qui sera annexé aux actes de vente n'est pas finalisé

6) OBJET : ACHAT DE TERRAINS VIA LA SAFER (PAEN)

Rapporteur : Madame BASSOT

Ce point est reporté car, comme pour le point précédent, le cahier des charges qui sera annexé aux actes de vente n'est pas finalisé

7) OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Mme BASSOT

Madame BASSOT informe le Conseil qu'il n'a pas été fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

Terrain bâti	section 02 n° 54, 226/0053 et 227/0053	39 rue de la Cheneau
Terrain bâti	section 08 n° 54, 206	18 Chemin des Mages

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

prend acte de la décision du Maire de ne pas faire application du droit de préemption urbain pour les biens cités ci-dessus.

8) OBJET : FERMETURE D'UNE CLASSE MATERNELLE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle la mesure de retrait d'un des quatre postes d'enseignants d'école maternelle annoncé par l'Inspection Académique en avril dernier, en raison des effectifs en forte baisse pour la rentrée de septembre 2014 et du départ en août prochain de la MECS qui alimentait de manière notable nos écoles.

L'école maternelle Arc-en-Ciel comportait 3 classes, l'école maternelle Sous-les-Vignes comportait une seule classe unique.

Il précise qu'il revient au Maire d'affecter les postes restants au niveau des deux écoles en place.

Début juin, une réunion de bureau spécifique sur ce sujet a permis de débattre et échanger sur le choix souhaité par chaque élu.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prononce le retrait de poste à l'école maternelle Arc-en-Ciel.

9) OBJET : DIVERS

a) Information sur la mise en place et le fonctionnement des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Rapporteur : Mme COLLIN-CESTONE

Mme COLLIN-CESTONE rappelle que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est applicable à la rentrée de septembre 2014. Très contestée mais obligatoire sur le plan législatif, elle le sera à Scy-Chazelles sauf si un retournement plus qu'improbable du gouvernement nous permettait d'y renoncer.

Elle précise que PEDT préparé par la précédente municipalité avait fait l'objet d'un important travail de fond, de réflexion et de concertation avec les différents acteurs et partenaires (enseignants, délégués de parents, Inspection Académique, CAF, FOL, etc). Ce PEDT est donc repris dans son intégralité.

Les grands principes retenus sont les suivants :

- pour l'ensemble de nos écoles (maternelles et primaire) : 4,5 jours d'école par semaine, la demi-journée retenue étant le mercredi matin,
- pour l'ensemble de nos écoles (maternelles et primaire) : horaires des cours : 8h30-12h00 et 14h00-15h45 les lundis, mardis, jeudi et vendredis, et 8h30-11h30 le mercredi,

- activités extrascolaires uniquement pour l'école primaire, 2x1h30 par semaine, les mardis et jeudis de 15h45 à 17h15 (activités gratuites pour les familles prises en charge par la commune),
- pas d'activités extrascolaires pour les écoles maternelles.

Mme COLLIN-CESTONE précise qu'une réunion d'information à destination des parents est prévue lundi 30/06/2014 à 18h30 (et non à 18 h) à l'Espace Liberté. Elle permettra d'expliquer dans le détail les modalités des horaires mis en place ainsi que les modalités liées aux activités extra-scolaires et au fonctionnement du périscolaire.

M. BURGUND demande s'il est possible de décaler les horaires de sortie de l'école Sous les Vignes pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants scolarisés à l'école Arc en Ciel à l'heure.

Mme MALHOMME demande quel est le coût de cette réforme.

M. le Maire répond que ce coût est de l'ordre de 15 000 à 20 000 € par an avec l'aide de l'Etat pour la 1^{ère} année uniquement.

La séance est levée à 18h50

SCY-CHAZELLES, le 27 juin 2014

La secrétaire de séance
Laurence HERRMANN

le Maire
Frédéric NAVROT